

Modalités d'évaluation des UE - 2026-2027

MENTION

Second degré

PARCOURS - TYPE

Arts Plastiques

2 sessions, compensation intra et inter semestres avec une note plancher de 5

Master 1

Place UE	Code UE Code Matière	Libellé UE Libellé Matière	ECTS	Vol. horaire	responsables UE
UE 0710	AP1B710C	Maîtriser et enseigner les arts plastiques 1	18	150	
Obligatoire	AP1B7100	Approfondir les savoirs en arts plastiques 1	11	90	A. JAULIN
Obligatoire	AP1B7101	Mobiliser ses savoirs pour enseigner les arts plastiques 1	7	60	A. JAULIN
UE 0730	M2EA730C	Intégrer le Service Public d'Éducation	6	64	F. BARA
UE 0740	AP1B740C	Construire une pratique réflexive : recherche 1	2	15	I. LAFON-LABARBE
UE 0750	AP1B750C	Pratiques professionnelles : s'intégrer dans l'EPL	4	12	F. BARA et I. LAFON-LABARBE

SEMESTRE 7	UE 0810	AP1B810C	Maîtriser et enseigner les arts plastiques 2	17	150	
	Obligatoire	AP1B8100	Approfondir les savoirs en arts plastiques 2	10	90	A. JAULIN
	Obligatoire	AP1B8101	Mobiliser ses savoirs pour enseigner les arts plastiques 2	7	60	A. JAULIN
	UE 0830	M2EA830C	Comprendre les élèves pour enseigner à tous	3	64	F. BARA
	UE 0840	AP1B840C	Construire une pratique réflexive : recherche 2	2	21	I. LAFON-LABARBE
	UE 0850	AP1B850C	Pratiques professionnelles : agir dans l'EPL	4	12	F. BARA et I. LAFON-LABARBE
SEMESTRE 8	UE 0860	AP1B860C	Maîtriser une langue vivante			
		M2EC8600	Anglais 1	1	18	F. BERLOU
	A choix	M2EC8601	Espagnol 1			F. BERLOU
	UE 0870	M2EA870C	Acquérir les compétences numériques pour enseigner	3	24	N. ROS D. PEYTAVI



Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Toulouse Occitanie-Pyrénées

L'administratrice provisoire
de l'Inspé Toulouse Occitanie-Pyrénées

Nadine JESSEL

Modalités votées par le conseil d'INSPE du 23 septembre 2026

SESSION 1		SESSION 2	
Détail des Modalités d'évaluation	% des épreuves dans la moyenne de l'UE	Détail des Modalités d'évaluation	% des épreuves dans la moyenne de l'UE
Contrôle continu (constitution de dossier de pratique) 60% Contrôle continu (écrits histoire de l'art) 40%	60%	dossier de pratique artistique 60% Devoir sur table 40%	60%
Contrôle continu didactique 50% Contrôle continu professionnalisation 50%	40%	Travail écrit 50% Analyse d'une situation professionnelle 50%	40%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%	écrit sur table de 2h	écrit : 100%
contrôle continu séminaires	100%	Dossier de pratique analysé à l'écrit	100%
1 écrit en lien avec le contexte professionnel. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	écrit : 100%	1 écrit en lien avec le contexte professionnel. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	écrit : 100%
Contrôle continu (constitution de dossier de pratique) 60% Contrôle continu (devoirs histoire de l'art) 40%	60%	dossier de pratique artistique 60% Devoir sur table 40%	60%
Contrôle continu didactique 50% Contrôle continu professionnalisation 50%	40%	Travail écrit 50% Analyse d'une situation professionnelle 50%	40%
écrit sur table de 2h	écrit : 100%	écrit sur table de 2h	écrit : 100%
contrôle continu séminaires et écrit de détermination	50%	Dossier de pratique analysé à l'écrit	100%
1 écrit ou 1 oral en lien avec le contexte professionnel. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	100%	1 écrit ou 1 oral en lien avec le contexte professionnel. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	100%
1 évaluation fin semestre CO + EE : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) EE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 8)	CO + EE : 70% EE : 30%	1 évaluation en présentiel CO + EE : 100%	CO + EE : 100%
1 évaluation fin semestre CO + EE : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) EE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 8)	CO + EE : 70% EE : 30%	1 évaluation en présentiel CO + EE : 100%	CO + EE : 100%
50% Ecrit (S7 : QCM) + 50% Ecrit (S8 : dossier numérique déposé sur le portfolio)	écrit 1 : 50% écrit 2 : 50%	50% Ecrit (S7 : QCM) + 50% Ecrit (S8 : dossier numérique déposé sur le portfolio)	écrit 1 : 50% écrit 2 : 50%

À défaut de précision dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCC) ou dans les consignes applicables à l'évaluation, l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative ne peut pas être présumée autorisée pour produire, modifier ou compléter un travail évalué. L'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle générative en méconnaissance des consignes applicables à l'évaluation est susceptible de relever des procédures en vigueur dans l'établissement en matière de fraude et de discipline.